



Le 26 juin 2019

Aux membres du Conseil
Ville de Hudson
481, rue Main
Hudson (Québec) J0P 1H0

Mesdames, Messieurs,

Nous avons reçu pour mission d'effectuer l'audit des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2018. Nous avons pris en considération le contrôle interne portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers. Cette prise en considération du contrôle interne visait à permettre la conception de procédures d'audit appropriées aux circonstances. Elle ne visait pas l'expression d'une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ni l'identification de toutes les déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'exister.

Dans le cadre de notre mission, nous avons relevé un certain nombre de déficiences qui répondaient à la définition d'une déficience importante. Une déficience importante du contrôle interne s'entend d'une déficience ou d'une combinaison de déficiences du contrôle interne qui est suffisamment préoccupante, selon le jugement professionnel de l'auditeur, pour nécessiter l'attention des responsables de la gouvernance. La communication des déficiences importantes du contrôle interne aide les responsables de la gouvernance à s'acquitter de leurs responsabilités de surveillance.

Les constatations significatives relevées au cours de notre audit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 sont présentées ci-dessous.

➤ **Anomalies résultantes d'erreurs autres que des erreurs négligeables**

Nous avons détecté certaines erreurs dans les traitements comptables appliqués par la ville. Nous avons effectué les corrections requises afin de respecter le Manuel de la présentation de l'information financière municipale. De plus, nous avons remis à la direction la liste des anomalies non corrigées relevées au cours de notre audit dont le cumulatif est inférieur au seuil de signification.

➤ **Anomalies pouvant aboutir à des anomalies significatives dans les états financiers futurs**

Nous avons détecté de telles anomalies et les corrections nécessaires ont été effectuées. Par contre, étant donné les déficiences de contrôle interne décelées, certaines corrections additionnelles pourraient devoir être apportées.

page 1

Nous avons remis à la direction les écritures de régularisation qui ont été passées aux livres pour le présent exercice financier.

➤ **Opérations inhabituelles importantes**

Les déficiences de contrôle interne nous empêchent de conclure sur les opérations inhabituelles importantes.

➤ **Éléments significatifs ayant une incidence sur l'établissement des états financiers et les informations à fournir dans les états financiers**

La direction a accepté d'effectuer les changements que nous avons demandés dans le processus d'établissement des estimations de la direction et dans la nature des informations fournies dans les états financiers. Par contre, étant donné les déficiences de contrôle interne décelées, certaines corrections additionnelles pourraient devoir être apportées.

➤ **Fraudes ou actes illégaux ou susceptibles d'être illégaux, autres que des actes considérés comme étant de peu de conséquence**

Nous n'avons relevé aucun élément faisant douter de l'honnêteté et de l'intégrité de la direction, des employés ou d'autres personnes. Par le passé, nous avons recommandé à la ville de mettre en place une politique et des procédures en cas de fraude ou de contournement des contrôles par la direction, ce qui a été fait en novembre 2018.

➤ **Opérations entre apparentés**

Nous n'avons relevé aucune opération entre apparentés.

➤ **Référentiel d'informations financières**

Les principales méthodes comptables sont décrites dans la note 2 afférente aux états financiers. Il n'y a eu aucune modification de méthode comptable au cours de l'exercice.

➤ **Faiblesses importantes du contrôle interne**

Nous avons relevé des faiblesses dans la conception ou la mise en œuvre du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Par conséquent, nous recommandons :

- La ville devrait mettre en place une procédure concernant l'approbation par un supérieur des écritures de journal effectuées.
- La ville n'a pas utilisé le bon bassin de taxation pour la taxe de secteur relative au Règlement 504 en 2016 et en 2017. Cette lacune est toujours présente en 2018. Il faudrait donc mettre en place des procédures visant à s'assurer que les bassins de

taxation utilisés pour le calcul des taxes de secteur concordent avec les règlements adoptés.

- Le document de calcul pour l'établissement du taux de taxe au secteur n'est pas disponible. Il est donc impossible de vérifier si le taux utilisé est le bon. La ville devrait donc s'assurer de conserver tous les documents utilisés pour le calcul des taux de taxe.
- Des chèques postés en janvier 2019 ont été comptabilisés en décembre 2018. Nous vous recommandons de porter une attention particulière aux procédés de démarcation.
- Lors du rapprochement des auxiliaires des comptes à recevoir et des comptes à payer, il n'y a aucun paraphe en guise d'approbation. Nous vous recommandons de mettre en place une telle procédure.
- Lors de l'octroi de contrat, la vérification du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics n'est pas documentée. Une copie de la consultation du registre devrait être conservée dans le dossier d'appel d'offres.
- Les feuilles de temps des cadres ne sont pas approuvées par le directeur général. De plus lors des absences du directeur de service les feuilles de temps devraient être approuvées par le directeur général. Nous recommandons la mise en place d'une procédure selon laquelle les feuilles de temps seraient approuvées par le directeur de service et par le directeur général en cas d'absence du directeur de service.
- Lors de la préparation des paies, il n'y a pas d'approbation par la trésorerie avant que le traitement ne soit effectué. Nous vous recommandons de procéder à l'approbation avant le traitement afin d'intercepter de possibles erreurs.
- Lors du traitement des mises à jour reçues de l'évaluateur, il n'y a pas d'approbation avant l'inscription dans les livres. Nous vous recommandons de procéder à l'approbation des données avant leur traitement afin d'intercepter de possibles erreurs.
- Dans le processus d'appel d'offres, nous avons constaté que certaines informations étaient manquantes. Nous vous recommandons donc de mettre en place une procédure de conservations des documents liés aux appels d'offres.
- La ville n'a pas mis en place des procédures de suivi d'inventaire. La mise en place de telles procédures permettrait d'avoir un meilleur suivi des items en inventaire.

➤ **Autres points**

Lors de notre audit, nous avons relevé un certain nombre d'autres points que nous croyons important de porter à votre attention :

- La ville possède des comptes bancaires pour lesquels il ne nous a pas été possible de retracer les documents justifiant l'ouverture de ces comptes.
- Des montants de TPS et TVQ à payer ont été comptabilisés relativement à des ventes d'actifs ayant eu lieu dans les années précédentes. Il faudrait effectuer des recherches afin de valider que ces sommes ont bien été perçues des acheteurs et s'assurer de faire les remises aux gouvernements.
- Pour la préparation des prévisions budgétaires, il faudrait s'assurer que les modalités de taxation reflètent les modalités prévues dans les règlements d'emprunt et les inclure dans le règlement de taxation.

Suite à des discussions, la direction nous a mentionné avoir mis en place certaines mesures de contrôle interne afin de corriger les faiblesses détectées.

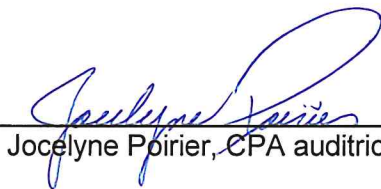
Nous tenons à souligner l'excellente collaboration que nous avons reçue de tout le personnel de la ville tout au long de notre travail.

La présente communication a été préparée dans le seul but de vous informer et ne vise aucune autre fin. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des tiers qui pourraient utiliser cette communication.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Goudreau Poirier inc.
Société de comptables professionnels agréés

Par :



Jocelyne Poirier, CPA auditrice, CA

JP/lc